

**Convention de partenariat  
entre Le Grand Narbonne et  
le Ciné-club de la Maison des Jeunes et de la Culture de Narbonne**

## **Entre les soussignés**

**Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, dont le siège est situé 12 boulevard Frédéric Mistral à NARBONNE (11 100), représenté par son Président, Monsieur Bertrand MALQUIER, en vertu de la délibération N° C2023-191 du 20 octobre 2023.

Ci-après pour le compte du Salon du livre du Grand Narbonne dénommé  
« le salon du livre », d'une part,

## **Et**

**Le Ciné-club de La Maison des Jeunes et de la Culture**, dont l'adresse est place Roger Salengro à NARBONNE (11100) représenté par son Président Monsieur Michel GRABIE

Dénommé ci-après « la MJC », d'autre part.

## **PREAMBULE**

Considérant que à l'article 9 de la délibération n°C-33/2006 du 26 juin 2006 portant définition de l'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération s'est fixé comme objectif la diffusion la plus large des pratiques culturelles et la mise en réseau de ces équipements avec ceux relevant de la compétence des communes membres,

Considérant que l'une des missions du Salon du livre est de promouvoir la lecture en tissant des liens et du sens entre la littérature et différents modes d'expression culturelle telle que la musique, le théâtre ou encore les arts plastiques.

Considérant que toutes les synergies possibles entre entités culturelles du territoire doivent être recherchées et exploitées,

## **EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention règle les rapports du partenariat et fixe le contenu de chacune des parties. Elle définit l'intervention de la MJC pour la programmation de rencontres scolaires, d'une table ronde et d'un BD concert à destination du grand public, dans le cadre du Salon du Livre, organisé par le Grand Narbonne.

## **ARTICLE 2 : ORGANISATION DES ACTIONS**

### a. Projections :

Le contenu de ces projections est décidé, tant sur le plan culturel que pédagogique, en concertation avec la MJC, au regard du nombre et de l'âge des participants. Le salon comptant sur l'expertise de l'équipe du Ciné-club de la Maison des Jeunes et de la Culture ciné.

Ainsi, dans le cadre du salon du livre, le film « *Cœurs vaillants* » de Mona Achache, sera projeté dans la salle cinéma. Ce film retrace l'odyssée de six enfants juifs cachés pendant la Seconde Guerre mondiale, partis trouver refuge dans le château et le parc du domaine de Chambord, au milieu des œuvres d'art cachées du Louvre. Anne Kalicky a écrit un roman historique qui est l'adaptation de ce film. Cet ouvrage fait également parti de la sélection jeunesse officielle.

Le service du développement culturel du Grand Narbonne, en charge du Salon du livre, gère l'organisation de la venue des scolaires inscrits.

La MJC s'engage à mettre à la disposition du Salon du livre l'accès à la salle de cinéma pour le visionnage de films dans le cadre des rencontres scolaires. Elle assurera l'accueil des élèves ainsi que les modalités techniques liées au visionnage (Projection du DVD etc.)

Les frais relatifs à ces projections seront pris en charge par le Salon du livre (droits de projection et de location du DVD, forfait indemnisation de la projectionniste.)

A l'occasion des 10 ans du Salon du livre du Grand Narbonne, une projection tout public, suivie d'un échange avec l'autrice Anne Kalicky, sera également proposée, le vendredi 24 mai après-midi.

### b. Rencontres scolaires :

La MJC met à disposition, gratuitement, la salle Olivier pour l'organisation de rencontres scolaires, les jeudi 23 et vendredi 24 mai, sur la journée.

Le salon du livre gère l'organisation de la venue de l'auteur, des élèves inscrits et s'occupera de l'accueil afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du lieu. Il prend également en charge la rémunération de l'auteur et sa venue.

### c. Table ronde :

La MJC met à disposition, gratuitement, la salle Annexe et son matériel pour l'organisation d'une table ronde avec Carole Fives, marraine de cette édition, le jeudi 23 mai, à 18h30. A l'issue de ce débat, une séance de dédicace est programmée, dans la salle de réception ou dans la cour extérieure selon la météo, en partenariat avec une librairie partenaire du salon.

Le salon du livre prend en charge la venue et la rémunération des intervenants. Il s'occupera également de l'accueil du public. Un des régisseurs du salon du livre assurera la partie technique de cette table ronde.

### d. BD concert :

La MJC met à disposition, gratuitement, la salle Annexe et son matériel pour l'organisation d'un BD concert avec Laurent Bonneau et Laurent Cavalié, le vendredi 24 mai à 18h30. A l'issue de ce débat, une séance de dédicace est programmée, dans la salle de réception ou dans la cour extérieure selon la météo, en partenariat avec une librairie partenaire du salon. Le salon du livre prend en charge la venue et la rémunération des intervenants. Il s'occupera également de l'accueil du public. Un des régisseurs du salon du livre assurera la partie technique de cette intervention.

### **ARTICLE 3 : CALENDRIER, LIEU DE DEROULEMENT, DUREE DES ACTIONS**

#### a. Projections :

Trois séances cinémas sont prévues à des dates déterminées d'un commun accord entre les parties, dans les locaux de la MJC, à savoir la salle de cinéma.

#### Dates :

- Pour les scolaires, deux projections le jeudi 23 mai, à 9h30 puis à 14h30. Les classes devront se présenter 15 min avant le début de la projection.
- Pour le tout public, une projection le vendredi 24 mai après-midi.

Durée : 1h32

#### b. Rencontres scolaires :

Deux journées de rencontres scolaires sont prévues à des dates déterminées d'un commun accord entre les parties, dans les locaux de la MJC, à savoir la salle Olivier.

Dates : le jeudi 23 et vendredi 24 mai, de 9h à 17.

#### c. Table ronde :

La MJC met à disposition, gratuitement, la salle Annexe et son matériel pour l'organisation d'une table ronde avec Carole Fives, marraine de cette édition, le jeudi 23 mai, de 18h30 à 20h. A l'issue de ce débat, une séance de dédicace est programmée, dans la salle de réception ou dans la cour extérieure selon la météo, en partenariat avec une librairie partenaire du salon.

Le salon du livre prend en charge la venue et la rémunération des intervenants. Il s'occupera également de l'accueil du public. Un des régisseurs du salon du livre assurera la partie technique de cette table ronde.

#### d. BD concert :

Dans tous les cas, les rendez-vous et les horaires seront respectés de part et d'autre. Toute indisponibilité par rapport à la prise de rendez-vous devra faire l'objet d'un signalement à l'autre partie dans des délais raisonnables, sauf cas de force majeure.

### **ARTICLE 4 : MODALITES GENERALES D'ACCUEIL DANS LA MJC**

#### Mise à disposition des locaux :

Pour la réalisation des actions, aux heures et jours convenus, la MJC s'engage à mettre à disposition une salle adaptée aux projections.

Matériel fourni :

La MJC s'engage à mettre à la disposition des enseignants projections, des chaises.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le 31/01/2024  
ID : 011-241100593-20240129-B2024\_02-CC



### **ARTICLE 5 : COMMUNICATION SUR LE PARTENARIAT**

Le salon du livre et la MJC s'engagent à valoriser le présent partenariat dans le cadre de leur communication (presse, sites internet, plaquettes, diaporamas...) et à apposer leur logo respectif.

### **ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la durée d'**un an**, à compter de sa signature.

Chacune des parties peut mettre fin à la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Six mois avant le terme de la convention, les parties conviennent de se rencontrer pour évoquer la possibilité et les modalités d'un nouveau partenariat.

### **ARTICLE 7 : ÉLECTION DE DOMICILE ET LITIGE**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif. Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de cette convention relève du tribunal administratif de Montpellier après épuisement des recours amiables.

Fait en trois exemplaires originaux, à Narbonne, le :

<p><b>Le Grand Narbonne</b> <b>Communauté d'Agglomération,</b></p> <p><b>Bertrand MALQUIER</b> <b>Président</b></p>	<p><b>La Maison des Jeunes et de la Culture</b> <b>de Narbonne,</b></p> <p><b>Michel GRABIE</b> <b>Président</b></p>
---	--